

Dans le secteur du Paysage : les aides la MSA

Il existe différentes formes d'accompagnement et de dispositifs adaptés parmi lesquels :

- Le contrat de prévention engage dans un programme d'actions pluriannuel, en contrepartie d'un appui technique et financier. Il permet de mettre en place des conditions de travail améliorées, au sein de votre entreprise ; une réduction des accidents et de la pénibilité du travail ainsi que des maladies professionnelles ; une construction en concertation avec vos salariés. En contrepartie, la MSA vous apporte un soutien méthodologique pour construire et réaliser votre projet, subventionner une partie de l'investissement nécessaire à la réalisation du contrat, vous accompagner tout au long du projet avec un conseiller en prévention.
- Les subventions spécifiques ou prêts peuvent être alloués pour des aménagements ou dispositifs marquant un progrès par rapport aux réalisations courantes au point de vue de leur efficacité et conformément aux principes généraux de prévention.
- Les ristournes sur cotisations sont accordées aux employeurs qui ont accompli un effort de prévention et pris, dans ce sens, des mesures susceptibles de diminuer la fréquence et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles. Cette réduction est accordée pour une durée déterminée.

Retrouvez plus d'informations sur les sites :

- www.ameli.fr (onglet entreprises travaux public)
- www.ssa.msa.fr (onglet accompagnement en prévention)

Bon à savoir

- Depuis 2010, la CARSAT remplace la CRAM, Caisse Régionale d'Assurance Maladie. Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) sont des organismes régionaux de droit privé chargés de l'exécution d'une mission de service public et relèvent de la Sécurité sociale.
- Elles mettent en œuvre les politiques institutionnelles dans les domaines de la retraite, de l'accompagnement social et de la prévention des risques professionnels, sous la double tutelle de la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et de la caisse nationale d'assurance maladie (CNAMTS).

Le témoignage de Bernard Pruvost, 53 ans (Concept Élagage & Clôtures à Wattrelos dans le Nord)



« En 2024, pour améliorer mes conditions de travail, j'ai investi dans du matériel spécifique, sans savoir que je pouvais bénéficier d'une aide. En juillet, j'ai voulu acquérir une échelle plateforme de la marque Hymer. Vu son coût, j'ai pu bénéficier d'un paiement en deux fois. C'est grâce au commercial que j'ai appris qu'il existait une aide financière dans le bâtiment et les TP, je me suis donc rapproché de la CNATP 59

qui m'a indiqué que, dans mon cas, dépendant du régime agricole, je pouvais obtenir un soutien financier de la MSA. J'ai suivi la démarche en ligne, en joignant la facture. Mi-octobre, j'ai été prévenu de la visite d'un conseiller MSA régional, accompagné d'un médecin du travail. Il se trouve qu'à la suite d'une lombalgie aiguë, j'étais en arrêt de travail depuis quelques semaines. Au cours de notre échange, ils ont pris la mesure de la pénibilité de mon activité et du besoin d'un matériel adapté : j'ai apprécié leur qualité d'écoute. Outre l'échelle, j'avais acheté une tronçonneuse à perche, en début d'année. Résultat : j'ai pu obtenir une aide de 50 % sur ces deux produits. Le virement a été effectué un mois après leur visite. Cette aide a été particulièrement bienvenue, alors que ma trésorerie avait été mise à mal par mon arrêt de travail. »

Benoît Dhélin